

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du janvier 2015

■ Erreur ! Aucune variable de document fournie.

La Société Frioul If Express a remis son rapport annuel 2013 relatif à l'exploitation de la ligne maritime du Frioul. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

I – Compte rendu technique

1/ Une offre de service stable et améliorée :

Le délégataire a réalisé 5961 rotations en 2013 contre 5823 en 2012.

L'offre de service est restée relativement stable en 2013 par rapport à l'année précédente.

Afin de profiter de MP2013, FIE a avancé la mise en place d'une rotation supplémentaire en soirée le vendredi et le samedi à partir du 29 mars et non du 23 avril comme en 2012.

Du 1er janvier au 29 mars	11 rotations par jour
Du 29 mars au 30 juin	19 rotations par jours + 1 rotation en soirée le vendredi, le samedi et veille jours fériés
Du 1er juillet au 1er septembre	21 rotations par jours
Du 2 septembre au 29 septembre	19 rotations par jours + 1 rotation en soirée le vendredi et le samedi et veille jours fériés
Du 30 septembre au 11 novembre	11 rotations par jour du lundi au vendredi 17 rotations par jour le week end
Du 12 novembre au 31 décembre	11 rotations par jour

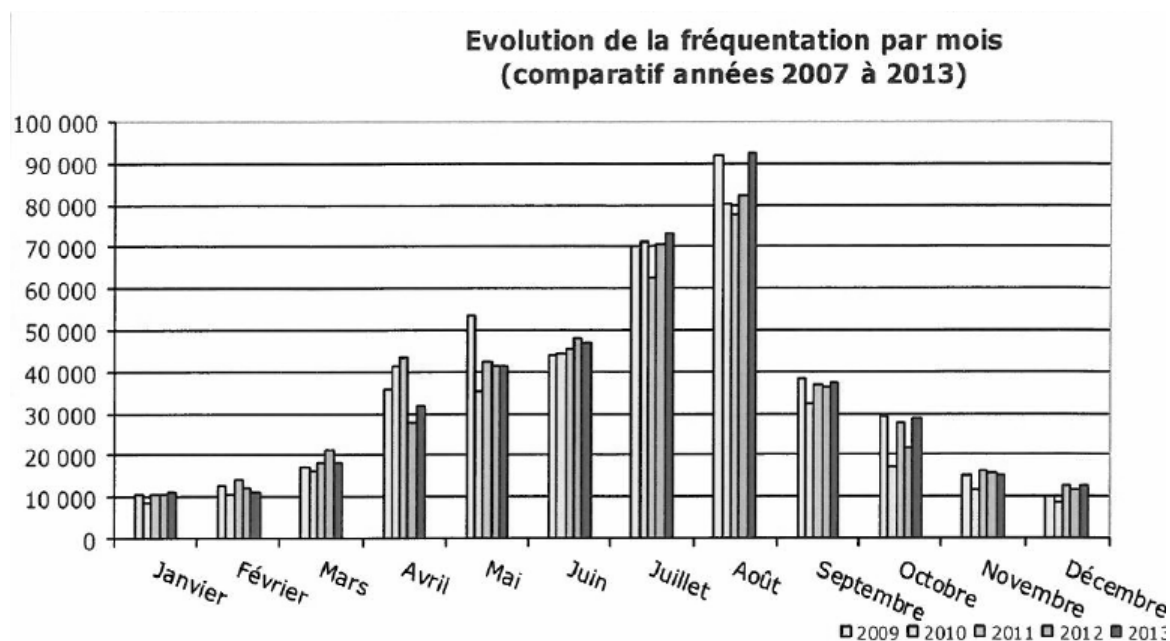
On constate que le nombre de rotations réalisées sur l'année (5961) est 1.04% supérieur à celui annoncé.

Ceci est lié en grande partie aux conditions climatiques clémentes des mois de juillet, août et octobre en plus des rotations ajoutées les weekends de printemps.

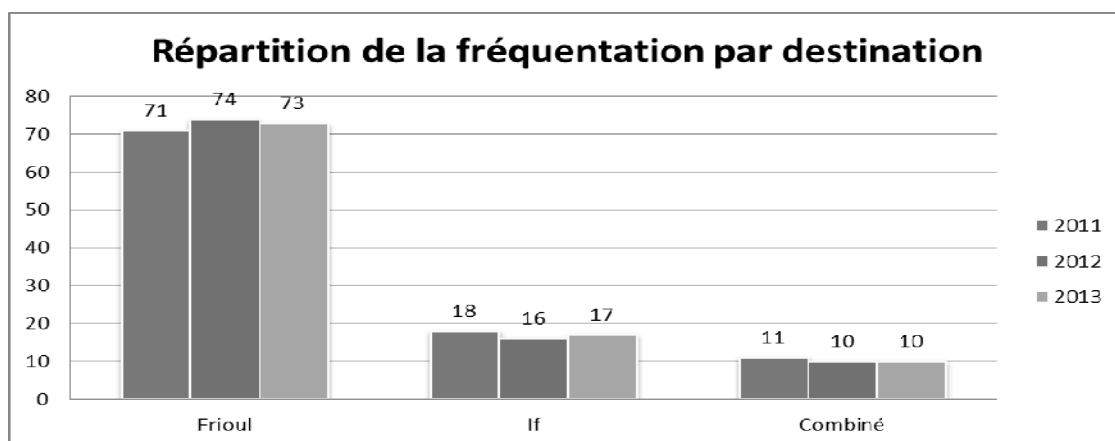
Néanmoins, les 62 rotations en plus, soit -1,74% d'offre, n'entraînent pas l'application des dispositions de l'article 19 de l'avenant 4 prévoyant une participation financière de MPM en cas de modification de l'offre de service dans une fourchette de + ou - 3%.

2/ Une fréquentation en hausse :

La fréquentation des navettes est supérieure à celle de l'année précédente avec 419 489 voyages A/R contre 399 011 en 2012, soit une augmentation de 5.13%. Cette hausse est principalement due aux conditions météo favorables des mois de juillet, août et octobre (+34%).



Il convient de préciser que cette hausse de fréquentation n'est que peu en rapport avec MP2013. En effet, aucun événement particulier n'a eu lieu sur l'archipel du Frioul. Ainsi, on constate dans le tableau ci-dessous, que la fréquentation du Château d'If est quasi constante malgré MP2013.



3/ Politique tarifaire :

En 2013, la gamme tarifaire n'a pas évolué.

Pour information, en 2012, celle-ci avait connu sa première augmentation liée à l'évolution du taux de TVA de 5,5% à 7%. Cependant, Marseille Provence Métropole avait décidé de ne pas répercuter l'augmentation liée à cette hausse du taux de TVA sur l'ensemble des tarifs de

transports publics notamment sur les abonnements scolaires et les titres unitaires destinés aux résidents et plaisanciers.

Devant le succès du demi-tarif en soirée crée par MPM en 2012 (5.10€ l'aller-retour à partir de 19h en période estivale) afin de favoriser le développement de l'activité commerciale et touristique de l'île, le délégataire a pris à sa charge d'en étendre sa période de vente du 05 juin au 29 septembre.

II - Compte rendu financier

Malgré la croissance du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée produite par l'activité a baissé de près de 9% en 2013. Ce constat est dû à l'augmentation des charges externes qui comprend la mise en place et l'entretien de la gare maritime de Frioul ouverte le 1^{er} juillet 2012 (écart de 109 k€ entre 2012 et 2013).

Quant au résultat net, il a augmenté de 25%. Même si les autres charges externes ainsi que les frais de personnel ont baissé, cette fulgurante hausse s'explique par la contribution forfaitaire versée par MPM.

Celle-ci s'élève à près de 944 k€, contre 746 k€ en 2012 (+26%). En effet, la contribution forfaitaire s'appuie sur les dépenses d'engagement actualisées suivant une formule précisée dans le contrat. La valeur de ces dépenses d'engagement en 2013 est de 4 057 k€, alors que les dépenses réelles représentent 3 835 k€.

Par conséquent, le montant de la contribution forfaitaire couvre bien plus que les charges réelles et induit ainsi une hausse de l'excédent brut d'exploitation.

III - Conclusion

Le délégataire propose une qualité de service satisfaisante aux usagers grâce notamment à la connaissance de ces derniers au travers d'études de sondage qu'il effectue.

L'augmentation des voyageurs en 2013 a ainsi pu être anticipée avec davantage de rotations effectuées.

La gestion financière peut quant à elle être améliorée. Les charges réellement constatées et décaissées par le délégataire doivent être constatées. Ainsi les amortissements des bateaux et les frais financiers liés aux immobilisations détenues par la SNC Massilia ne sont pas des frais pris en charge par le délégataire.

La contribution forfaitaire augmentant l'économie de la délégation plus que prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel, il est préconisé de modifier sa détermination en fonction des dépenses réelles et non des dépenses engagées actualisées.